

Diplôme professionnel d'artiste-humoriste
Maquette pédagogique
1^{er} module - Année N (2026-2027)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement (UE)	Modalités et critères d'évaluation	ECTS (par année)
<u>UE 1 : THEATRE</u> <u>Compétences attendues (en référence au référentiel de compétences du diplôme professionnel d'artiste-humoriste) :</u> II-a) Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprétation. II-c) Entretenir et développer ses expressions orales. <u>Cours et ateliers d'interprétation :</u> • approche d'une multiplicité d'oeuvres et d'auteurs (ouvrages classiques et contemporains) ; • compréhension du texte par diverses entrées ; • jeu autour des techniques oratoires ; • jeu autour de la diversité des relations avec les partenaires ; • travaux autour de la présence dans l'espace en relation avec les situations dramaturgiques. <u>Thématiques abordées :</u> la famille ; les relations entretenues entre les puissants et les opprimés ; soi et son double, la gémellité, le travestissement ; les	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégialement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure. Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation : • capacité à nuancer et à croiser les savoirs abordés ;	13

monstres ; les amoureux ; les héros et les anti-héros ; les devoirs et les passions. Durée hebdomadaire : 6h Durée totale annuelle : 180h	• clarté et précision du dire, du geste, de l'intention ; • maîtrise des technicités mises en jeu ; • appropriation et usage adapté des outils utilisés ; • singularités des propositions.	
<u>UE 2 : ECRITURE</u> <u>Compétences attendues :</u> I-a) S'approprier le processus créatif et ses étapes I-c) Construire son style d'expression écrite II-b) Développer et enrichir les techniques et les langages afférents à son domaine du champ de l'humour II-e) Organiser le déroulement de sa chronique <u>Cours pratiques et théoriques :</u> • visionnage, étude et analyse de sketches humoristiques existants ; • pratique de différents exercices d'écriture. <u>Thématiques abordées :</u> • qu'est-ce que l'écriture humoristique ? Que signifie écrire de l'humour ? • le vocabulaire du stand up (prémises, punchlines, act out, call back, etc.) ; • les différents types d'humour (stand up, personnages, absurde, politique, story telling, caustique, etc.) ; • travail sur les différents types de textes humoristiques (sketch, chronique, article, etc.) ; • les 10 commandements de l'humour ; • le rythme de l'humour ; • comment écrire des bonnes transitions (enchaînement entre les vannes ou les sketches) ;	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégalement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure. Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation : • compréhension précise des consignes et prise en compte adaptée et instantanée ; • qualité et efficacité de l'écriture humoristique ; • écoute fine des partenaires et de leur propositions ; • qualité et originalité du propos ; • sincérité de la démarche d'écriture.	13

les différents gags dans l'écriture (la comparaison, la règle de 3, etc.). Durée hebdomadaire : 6h Durée totale annuelle : 180h		
<u>UE 3 : IMPROVISATION</u> <u>Compétences attendues :</u> I-b) Initier, porter, assumer un geste créatif II-a) Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'expression <u>Ateliers et mises en pratique :</u> Toutes les séances de travail débutent par des exercices d'échauffement et/ou de relaxation et/ou de concentration afin d'être pleinement disposé à travailler dans les meilleures conditions. Chaque séance se termine par un temps d'échanges sur les difficultés rencontrées, les apports et les points à approfondir. <u>Thématiques abordées :</u> - la cohésion de groupe ; - l'écoute ; - la construction du personnage ; - l'énergie et l'engagement physique des personnages ; - la construction d'une improvisation ; - les différents formats de spectacles d'improvisation (matches, performances, spectacles à thèmes, impro en solo, impro en duo, etc.).	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégialement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure. Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation : - prise en compte personnalisée des consignes et des propositions des partenaires ; - appropriation précise d'une diversité des processus d'improvisation ; - gestion fine des situations de surprises ; - construction dans une durée déterminée, d'une histoire, d'un récit, et d'un ou plusieurs personnages ;	13

Durée hebdomadaire : 6h Durée totale annuelle : 180h	• enrichissement singulier d'une situation d'improvisation ; • assiduité et investissement global dans la matière Improvisation ; • savoir-être adapté à l'égard du collectif.	
<u>UE 4 : MOUVEMENT ET JEU CORPOREL</u> <u>Compétences attendues :</u> II-a) Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprétation II-c) Entretenir et développer ses expressions corporelles <u>Cours pratiques et théoriques :</u> • éveil sensoriel ; • ateliers d'improvisation/composition thématiques ; • atelier du regard : analyse vidéo de spectacles d'humour ; rapprochements et comparaisons avec des œuvres chorégraphiques ; • lectures commentées d'extraits de textes relatifs aux écritures artistiques ; • séquences d'appropriation et de construction de l'expressivité personnelle. <u>Thématiques abordées :</u> • la mobilité corporelle, les coordinations et l'harmonisation du geste ; • le jeu dynamique et la prise d'espace ; • la gestualité individuelle à travers divers registres expressifs ; • la musicalité du geste ; • le regard critique sur son propre geste, la capacité à relier son travail avec les œuvres.	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégialement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure. Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation : • engagement corporel, qualité d'investissement dans les situations de pratiques proposées ; • lisibilité des coordinations de mouvements ; • spatialisation du geste maîtrisée ; • musicalité corporelle lisible ; • cohérence dans le traitement des thématiques de travail sur les textures gestuelles ; • relation adaptée aux autres lors des pratiques collectives ;	6

Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 90h	• mise en recoupement des informations transmises, argumentation.	
<u>UE 5 : DEBAT/RHETORIQUE</u> <u>Compétences attendues :</u> I-b) Initier, porter, assumer un geste créatif II-b) Développer et enrichir les techniques et les langages afférents à son domaine du champ de l'humour <u>Cours théoriques :</u> Le cours s'inscrit dans l'actualité et rebondit sur les thèmes du moment. Il se base sur les faits et la façon dont les médias les traitent en fonction de leur biais respectif. Sans limite, une grande diversité de sujets peut être traitée dans la mesure où les échanges et propos se tiennent uniquement au sein du groupe. Cette configuration permet, ensuite, d'être armé pour prendre les bonnes décisions face à des sollicitations extérieures. A chaque cours, un thème d'apprentissage est abordé pour en étudier les fondamentaux qui, dans la continuité, sont appliqués dans le cadre d'exercices. <u>Contenus traités :</u> • comment aborder l'information ? • le travail et la méthode de recherche ; • faire le tri entre les faits et les commentaires. Valoriser l'honnêteté intellectuelle ; • les sources journalistiques et non journalistiques ; • la fabrique de l'information. Pourquoi tel sujet est-il mis en une par certains médias et ignoré par d'autres ? • la défense d'un point de vue ;	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégialement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure. Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation : • justesse du recoupement et du traitement des informations ; • richesse de l'argumentation ; • structuration lisible de la réflexion mobilisée ; • écoute des consignes et perspicacité de leur application ; • respect de la diversité des opinions adverses ; • adaptation de sa proposition en tenant compte des appréciations de ses pairs ; • qualité de la relation aux autres lors des pratiques collectives ;	9

- la nécessité du contradictoire : comment repérer si tous les arguments autour du sujet (pour/contre, accusation/défense) ont bien été répertoriés ? - penser contre soi : reprendre à son compte les arguments de ses opposants et les développer pour les faire siens ; - les techniques de débat. Rester calme, s'énervier, provoquer, minimiser ? - un bon argument versus une bonne blague ; - s'engager ou pas ? Quelle différence avec la provocation ? - les nécessités de la nuance. La culture du clash versus la culture du débat ; - se défendre face aux critiques et aux attaques ; - s'exprimer en interview. Se préparer en fonction du média et de son public. Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 90h	- originalité des approches conduisant au propos exprimé et capacité à trouver la formule « choc » qui va marquer le public ; - affirmation de son ton et de son style.	
<u>UE 6 : ANALYSE DE L'HUMOUR</u> <u>Compétences attendues :</u> I-d) Élargir sa connaissance de la culture des arts du rire II-f) Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation <u>Cours théoriques :</u> - lecture d'une diversité de textes (historiques, philosophiques, littéraires, journalistiques, etc.) ; - visionnage de films et documentaires ; - consultation de livres d'images et de caricatures ; - essai sur l'aphorisme ; - discussion, questionnement et contextualisation des idées.	A la fin du 1^{er} semestre, l'évaluation des apprenants est assurée collégialement par les enseignants sous la forme d'un contrôle continu. L'évaluation de chaque apprenant vise à apprécier son investissement personnel et l'acquisition des contenus des enseignements et des aptitudes qu'ils requièrent aux différents stades de sa progression. A la fin du 2^{ème} semestre, sous la forme d'une réalisation collective des apprenants en groupes restreints, l'évaluation de chaque apprenant est assurée par un jury composé de la direction générale et de la direction artistique de l'ESAR et d'une personnalité extérieure.	6

<u>Quelques grands thèmes abordés :</u> • histoire du rire et de l'humour ; • les penseurs et le rire ; • les grandes comédies : d'Aristophane à Tabori ; • terminologie de l'humour ; • la caricature : rire et image ; • l'aphorisme ; • les grands comiques : Charlie Chaplin, Lenny Bruce, Alphonse Allais, Coluche, etc. ; • lecture insolites : l'humour où on ne l'attend pas. <u>Élaboration d'un journal de bord</u> (format au choix de l'apprenant) : • mettre des mots sur ; • apprécier ses propositions ; • établir un programme de travail ; • structurer sa réflexion personnelle. Durée hebdomadaire : 3h Durée totale annuelle : 66h	Une synthèse écrite individuelle de chaque évaluation est établie par la direction de l'ESAR. Elle valide l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Elle est transmise à l'apprenant. Critères d'évaluation des enseignements : • assiduité de la participation dans les discussions ; • formulation claire de ses opinions ; • qualité de l'écoute et du respect des autres ; • couleur personnelle des interventions. Critères d'évaluation du journal de bord : • formulation précise du propos ; • structuration lisible de la pensée ; • originalité personnelle de la mise en forme.	
Masterclass Selon un rythme mensuel, des interventions/conférences sont programmées. Elles se déroulent le vendredi et le samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 16h30. Elles portent notamment sur : • les modes d'organisation du spectacle vivant ; • les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle des sociétés de gestion collective, les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs ; • les droits et contrats relatifs au spectacle vivant (contrats de travail, modes de rémunération, règles de la propriété intellectuelle et artistique) ; • les mécanismes de l'autoproduction.	Non évalué	

